



## Conseil économique et social

Distr. générale  
4 février 1998  
Français  
Original: anglais

---

### Comité des ressources naturelles

Quatrième session

10-19 mars 1998

Point 2 de l'ordre du jour provisoire

#### Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation

### Ordre du jour provisoire

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation.
3. Activités des organismes des Nations Unies dans le domaine des ressources en eau et des ressources minérales, et activités de coordination interorganisations.
4. Examen des mesures prises par les gouvernements à la suite de l'examen par l'Assemblée générale de l'évaluation globale des ressources mondiales en eau.
5. Questions relatives à l'évaluation et à la gestion intégrées des ressources en terres et des ressources en eau.
6. Protection de l'environnement et problèmes de remise en état de l'environnement résultant des activités minières.
7. Questions relatives aux incidences sociales et économiques des activités minières, en particulier dans les pays en développement et les pays en transition.
8. Évaluation technologique faisant autorité des progrès réalisés en matière d'extraction et d'utilisation viables des ressources minérales.
9. Programme mondial de surveillance des terres.
10. Base mondiale de connaissances sur le potentiel en ressources minérales.
11. Ordre du jour provisoire de la cinquième session du Comité.
12. Adoption du rapport du Comité sur les travaux de sa quatrième session.

## **Annotations**

### **1. Élection du Bureau**

Conformément à l'article 26 du Règlement intérieur du Conseil économique et social, le Comité, en tant qu'organe subsidiaire du Conseil, élit son bureau. Il souhaitera peut-être élire quatre membres du bureau : un président, deux vice-présidents et un rapporteur.

### **2. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation**

L'ordre du jour provisoire et la documentation de la quatrième session du Comité ont été approuvés par le Conseil économique et social dans sa décision 1996/306.

Le projet d'organisation des travaux du Comité, tel qu'approuvé par le Conseil économique et social dans sa résolution 1992/62, est indiqué ci-après.

Les points suivants de l'ordre du jour seront examinés en séance plénière : élection du Bureau (point 1); adoption de l'ordre du jour (point 2); questions relatives aux activités des organismes des Nations Unies dans le domaine des ressources en eau et des ressources minérales, et activités de coordination interorganisations (point 3); questions relatives à l'évaluation et à la gestion intégrées des ressources en terre et des ressources en eau (point 5) et programme mondial de surveillance des terres (point 9), concernant les ressources en eau et les ressources minérales. Pour l'examen des autres points, le Comité se scindera en deux groupes de travail : le Groupe de travail sur les ressources en eau (chargé d'examiner le point 4) et le Groupe de travail sur les ressources minérales (chargé d'examiner les points 6, 7, 8 et 10). Les points 11 et 12 seront également examinés en séance plénière.

### **3. Activités des organismes des Nations Unies dans le domaine des ressources en eau et des ressources minérales, et activités de coordination interorganisations**

À sa troisième session, le Comité a pris note avec satisfaction des intéressantes synthèses de l'état des ressources minérales et de l'eau qui lui avaient été communiquées, ainsi que des rapports soumis par les organismes, organes et commissions régionales des Nations Unies, et prié le Secrétaire général de lui transmettre, à sa quatrième session, des rapports de synthèse similaires.

#### *Documentation*

Rapport du Secrétaire général sur les activités de coopération technique du système des Nations Unies dans le domaine des ressources minérales (E/C.7/1998/2)

Rapport du Secrétaire général sur les techniques écologiques de pointe pour l'utilisation et le traitement des déchets miniers (E/C.7/1998/3)

### **4. Examen des mesures prises par les gouvernements à la suite de l'examen par l'Assemblée générale de l'évaluation globale des ressources mondiales en eau**

À sa troisième session, le Comité a pris note avec satisfaction du rapport du Secrétaire général sur l'état des ressources mondiales en eau douce et a prié le Secrétaire général d'établir, en étroite coopération avec les organes et organismes des Nations Unies, un rapport de suivi sur l'évaluation globale des ressources mondiales en eau douce, y compris les questions méthodologiques que soulève le classement des pays selon le critère de vulnérabilité et les difficultés que pose l'évaluation de ces ressources, rapport qu'il soumettra au Comité à sa quatrième session.

#### *Documentation*

*Le Rapport du Secrétaire général sur le suivi de l'évaluation globale des ressources mondiales en eau douce* sera présenté sous la forme d'une note du Secrétaire général transmettant le rapport d'un groupe d'experts sur les stratégies de gestion des ressources en eau douce et de note du Secrétaire général transmettant le rapport du Conseil consultatif de haut niveau sur le développement durable en vue de l'examen en 1997 de la mise en oeuvre des engagements pris à Rio, intitulée «Questions cruciales et politiques relatives au développement durable : énergie, transport et eau» (E/CN.17/1997/17/Add.1)

**5. Questions relatives à l'évaluation et à la gestion intégrées des ressources en terres et des ressources en eau**

À sa troisième session, le Comité a notamment prié le Secrétaire général d'établir, en consultation avec les organes et organismes des Nations Unies, un rapport sur les questions relatives à la planification spatiale des ressources en terres, notamment des ressources minérales, et des ressources en eau, compte tenu des besoins en matière de développement urbain et rural et de sécurité alimentaire, et de la nécessité de protéger les écosystèmes.

*Documentation*

Rapport du Secrétaire général sur les questions relatives à la planification spatiale des ressources en terres (notamment des ressources minérales) et des ressources en eau (E/C.7/1998/5)

**6. Protection de l'environnement et problèmes de remise en état de l'environnement résultant des activités minières**

À sa troisième session, le Comité a pris note avec satisfaction du rapport du Secrétaire général examinant les progrès décisifs réalisés dans la mise au point et l'application de techniques de pointe permettant de réduire au minimum les dégâts causés à l'environnement par les activités minières et le traitement des ressources minérales. Le Comité a également encouragé le développement du rôle du système des Nations Unies, par l'intermédiaire du Secrétariat, comme coordonnateur permanent de la collecte et de la diffusion d'informations sur les techniques respectueuses de l'environnement et a prié le Secrétaire général de lui présenter à sa quatrième session un rapport sur la mise au point et l'application de techniques de pointe pour l'utilisation et le traitement des déchets miniers en vue de réduire leur impact sur l'environnement.

*Documentation*

Rapport du Secrétaire général sur les techniques écologiques de pointe pour l'utilisation et le traitement des déchets miniers (E/C.7/1998/3)

**7. Questions relatives aux incidences sociales et économiques des activités minières, en particulier dans les pays en développement et les pays en transition**

À sa troisième session, le Comité a rappelé que dans la Déclaration de Copenhague sur le développement social, il était indiqué que la situation de la plupart des pays en développement, en particulier des pays africains et des pays les moins avancés, était critique et exigeait une attention et des mesures particulières, et que les pays en transition avaient également besoin du soutien de la communauté internationale. Notant l'importance du secteur minier, qui était susceptible d'aider à combler le fossé économique entre pays développés et en développement – possibilité encore éloignée pour certains pays dont l'économie reposait sur le secteur minier, le Comité a décidé d'axer principalement ses activités intersessions et

l'ordre du jour de sa quatrième session sur le problème fondamental consistant à améliorer les moyens qu'ont les pays en développement et les pays en transition de retirer durablement le maximum d'avantages économiques et sociaux de leur potentiel en ressources minérales, et prié le Secrétaire général de préparer un document de synthèse sur cette question avec l'assistance des membres du Comité.

*Documentation*

Rapport du Secrétaire général sur le problème fondamental consistant à améliorer les moyens qu'ont les pays en développement et les pays en transition de retirer le maximum d'avantages économiques et sociaux de leur potentiel en ressources minérales

**8. Évaluation technologique faisant autorité des progrès réalisés en matière d'extraction et d'utilisation viables des ressources minérales**

À sa troisième session, notant que les renseignements disponibles montraient à l'évidence que l'évolution actuelle vers une utilisation croissante des minéraux métalliques et non métalliques n'était viable ni en ce qui concernait l'approvisionnement ni en ce qui concernait les incidences sur l'environnement et notant aussi les initiatives indépendantes, plus limitées mais en expansion, qui étaient actuellement prises dans ce domaine par différentes organisations, dont le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) et la Conférence des Nations Unies pour le commerce et le développement (CNUCED), le Comité a recommandé que ces organisations, agissant dans l'optique du document directif intersessions du Comité intitulé «Vers un approvisionnement durable en ressources minérales dans le cadre d'Action 21» se consultent et prennent l'avis des organisations gouvernementales et non gouvernementales compétentes en vue de coopérer pour s'acquitter des responsabilités technologiques proposées d'une manière globale et officielle. Les organisations mentionnées plus haut ont été invitées à faire des communications orales devant le Comité.

**9. Programme mondial de surveillance des terres**

À sa troisième session, le Comité a, notamment, estimé qu'un Programme mondial complémentaire de surveillance de la qualité des terres, qui constituerait l'élément du Système mondial de surveillance continue de l'environnement conçu pour surveiller les ressources foncières, présenterait un grand intérêt pour l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) en sa qualité d'organisme chef de file de la coordination de la gestion intégrée des terres en application d'Action 21 et recommandé que la FAO, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et le PNUE se consultent, dans la perspective du document directif intersessions du Comité intitulé «Vers un approvisionnement durable en ressources naturelles dans le cadre d'Action 21», du plan établi dans le cadre du projet de cartographie géochimique international et des données d'expérience recueillies au titre du Programme mondial de surveillance de la qualité de l'eau relevant du Système mondial de surveillance continue de l'environnement, en vue de formuler un plan de coopération avec les organismes nationaux devant déboucher sur la création d'une base de données géochimiques mondiale. Les organisations mentionnées plus haut ont été invitées à faire des communications orales devant le Comité.

**10. Base mondiale de connaissances sur le potentiel en ressources minérales**

À sa troisième session, le Comité a noté qu'il importait de concevoir une base mondiale de connaissances sur le potentiel en ressources minérales pouvant être intégrée avec les autres

informations sur l'utilisation des terres en tant qu'élément essentiel d'une approche intégrée de la planification et de la gestion des ressources naturelles et recommandé que le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, en consultation avec la FAO, les commissions régionales et les compagnies minières internationales, étudie dans le détail les impératifs d'une base de connaissances de ce type, dans la perspective du document directif intersessions du Comité intitulé «Vers un approvisionnement durable en ressources minérales dans le cadre d'Action 21» et revoir les modalités de sa mise au point, notamment en lançant à titre préliminaire un projet pilote régional.

Certaines des informations portant sur cette base de connaissances sur le potentiel en ressources minérales figurent dans le document E/C.7/1998/2.

- 11. Ordre du jour provisoire de la cinquième session du Comité**
  - 12. Adoption du rapport du Comité sur les travaux de sa quatrième session**
-